

Séance du comité administratif du 11 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 11 août 2026, convoquée à 11 h et débutée à 11 h 20 à la salle 206 du centre administratif de la MRC situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

M. Gervais Pellerin, préfet, maire d'Inverness
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Marc Morin, maire de Plessisville
M. Raphaël Guérard, maire de Princeville
M. Donald Lamontagne, maire de Saint-Pierre-Baptiste (en visioconférence).

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Martine Chaput, technicienne au greffe et adjointe à la direction générale.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 2 juin 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation
6. Administration et développement du territoire
 - 6.1 Vente des immeubles situés au 1783 et au 1801 avenue Saint-Édouard – Entente transitoire – Approbation
 - 6.2 Frais de location d'une partie du lot 4 018 221 – Autorisation
 - 6.3 Entente sectorielle de développement économique – Projet d'optimisation du logiciel de gestion de la relation client – Offre de service – Approbation
7. Ressources humaines
 - 7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation
8. Aménagement du territoire
 - 8.1 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau – Projet de chantiers-écoles sur les espèces exotiques envahissantes – Autorisation de dépôt
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le préfet, M. Gervais Pellerin, ouvre la séance à 11 h 20 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2026-08-076

Sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2026-08-077 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 2 juin 2026 – Procès-verbal – Approbation

CA-2026-08-078 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 2 juin 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation

CA-2026-08-079 ATTENDU la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise aux membres du comité administratif;

ATTENDU les prévisions de dépenses d'une somme de 37 637,50 \$;

ATTENDU les ratifications de dépenses d'une somme de 100 636,75 \$;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise au comité administratif le 11 août 2026 totalisant 138 274,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et développement du territoire

6.1 Vente des immeubles situés au 1783 et au 1801 avenue Saint-Édouard – Entente transitoire – Approbation

CA-2026-08-080 ATTENDU la résolution numéro 2026-01-008 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 21 janvier 2026 acceptant notamment l'offre du Centre de services scolaire des Bois-Francis (CSSBF) d'une somme de 50 000 \$ pour l'acquisition des immeubles situés aux 1783 et 1801, avenue Saint-Édouard, à Plessisville;

ATTENDU QUE, pendant la période transitoire nécessaire avant la signature de l'acte de vente devant notaire, il y a lieu de préciser certaines modalités relatives au partage des responsabilités des parties quant à l'usage des immeubles, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2026;

ATTENDU le projet d'entente transitoire soumis, incluant l'Annexe A relative aux coûts de maintien pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le projet d'entente transitoire à conclure entre la MRC de L'Érable et le Centre de services scolaire des Bois-Francis concernant les immeubles situés au 1783 et 1801, avenue Saint-Édouard, à Plessisville;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, ladite entente ainsi que tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Frais de location d'une partie du lot 4 018 221 – Autorisation

CA-2026-08-081 ATTENDU QU'un contrat de location a été conclu en 2012 entre le Centre local de développement de L'Érable et M. André Lemieux relativement à l'utilisation d'une partie du lot 4 018 221 pour l'installation et le maintien d'une affiche publicitaire;

ATTENDU QUE ce contrat prévoit le versement d'un loyer annuel de 250 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au paiement de la facture relative aux frais de location dus en vertu de ce contrat, et ce, depuis l'année 2014;

ATTENDU QUE les parties souhaitent mettre fin à cette entente de location;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 2026-5 de Gestion André Lemieux a.g. inc. d'une somme de 3 250 \$, plus les taxes applicables, à même les activités financières 2026 – Développement économique;

QUE le paiement de cette facture constitue un règlement final des obligations découlant du contrat de location intervenu entre les parties et mette ainsi fin au contrat de location signé en 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Entente sectorielle de développement économique – Projet d'optimisation du logiciel de gestion de la relation client – Offre de service – Approbation

CA-2026-08-082 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable assume un rôle clé dans le soutien aux entreprises, la planification du développement économique ainsi que l'optimisation des zones industrielles et commerciales sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC constituent, dans le cadre du Réseau accès PME, la porte d'entrée des entreprises et qu'elles assurent, à ce titre, un accompagnement structuré, accessible et adapté à leurs besoins à toutes les étapes de leur développement, notamment par des services de référencement ainsi que l'accès aux ressources financières et techniques;

ATTENDU QUE l'optimisation du CRM (logiciel de gestion de la relation client) est requise afin de centraliser les données du territoire, améliorer le parcours client et le suivi des interventions, renforcer la coordination entre le développement économique et l'aménagement du territoire et accroître la capacité d'analyse et de reddition de comptes de la MRC;

ATTENDU l'offre de service de la firme Talamus proposant d'accompagner la MRC dans son projet d'optimisation du CRM, structuration des données, déploiement de tableaux de bord décisionnels et accompagnement des équipes internes;

ATTENDU QUE ce projet peut être financé en totalité par l'enveloppe réservée aux MRC dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement économique dans la région administrative du Centre-du-Québec, sans contribution additionnelle de la MRC de L'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à déposer une demande d'aide financière de 22 400 \$, plus les taxes applicables et les frais de gestion admissibles, dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement économique du Centre-du-Québec;

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 5 août 2026 de la firme Talamus au montant de 22 400 \$, plus les taxes applicables (dépense nette de 23 517,20 \$), conditionnellement à l'obtention de l'aide financière de ladite entente sectorielle;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner plein effet à la présente résolution, notamment la demande d'aide financière, l'offre de service, ainsi que tout autre document afférent à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Développement culturel – Structure de gouvernance et plan d'action – Offre de service – Approbation

CA-2026-08-083

ATTENDU QUE l'absence de la conseillère en développement culturel pour congé de maternité a entraîné un ralentissement de certains travaux et dossiers stratégiques liés au développement culturel;

ATTENDU QUE les attentes exprimées par les municipalités en matière de développement culturel nécessitent un réalignement avec la mission, les responsabilités et les capacités d'intervention de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC reconnaît l'importance de maintenir des mécanismes de concertation dynamiques et efficaces entre les municipalités, les organismes culturels et les différents partenaires du milieu;

ATTENDU QUE la MRC souhaite entreprendre une démarche de réflexion visant à réviser le rôle et le mandat du comité de développement culturel ainsi qu'à préciser son propre positionnement en matière de développement culturel;

ATTENDU l'offre de service soumise par Simon Houle, consultant, visant à accompagner la MRC dans cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de service soumise par Simon Houle, consultant, d'une somme de 9 900 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Culture;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation

CA-2026-08-084 ATTENDU le rapport présenté par le directeur général exposant les décisions qu'il a prises concernant la gestion des ressources humaines au sein de la MRC et du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport du directeur général de la MRC soumis aux membres du comité administratif en date du 11 août 2026 et de ratifier les décisions prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Aménagement du territoire

8.1 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau – Projet de chantiers-écoles sur les espèces exotiques envahissantes – Autorisation de dépôt

CA-2026-08-085 ATTENDU l'appel à projets du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau issu du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, mené conjointement par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et le Fonds d'action québécois pour le développement durable;

ATTENDU le projet de chantiers-écoles sur les espèces exotiques envahissantes (EEE), destiné aux municipalités ainsi qu'aux associations de lacs, élaboré de façon collaborative entre la MRC de L'Érable, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC);

ATTENDU QUE le projet s'arrime avec le problème prioritaire « Dégradation ou perte d'habitat faunique » du plan directeur de l'eau du GROBEC, et s'inscrit comme l'une des phases du volet 2 de la stratégie sur les EEE de L'Érable, dont le volet 1 est actuellement réalisé avec l'accompagnement du CRECQ dans le cadre de la mise en œuvre du PRMHNN;

ATTENDU QUE le programme couvre jusqu'à 75 % des dépenses admissibles pour les organismes publics;

ATTENDU QUE le montage financier expose un total de la valeur du projet à 130 000 \$, ventilé par :

- 90 000 \$: montant de la subvention demandé couvrant les honoraires externes fournis par le GROBEC et le CRECQ;
- 40 000 \$: contributions nature (temps d'employés disponibles) combinées des municipalités, associations de protection des lacs et professionnels de la MRC impliqués;

ATTENDU la recommandation du comité de pilotage pour la Stratégie EEE de L'Érable, constitué dans le cadre de la mise en place de la gouvernance collaborative pour la mise en œuvre de son PRMHHN, lors de sa première réunion tenue le 23 juillet 2026 soulignant l'intérêt régional pour ce projet concret en matière de lutte aux EEE et déployé équitablement sur le territoire de la MRC;

ATTENDU les appuis nature confirmés des municipalités d'Inverness (2 000 \$) et de Saint-Pierre-Baptiste (2 000 \$) et de l'Association des riveraines et riverains du Lac Joseph (2 205 \$), ainsi que des appuis moraux des municipalités de Saint-Ferdinand, Plessisville, Villeroy et Lyster;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER le dépôt du projet de chantiers-écoles sur les EEE par la conseillère en environnement au nom de la MRC de L'Érable dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

D'AUTORISER le directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

11. Levée de la séance

CA-2026-08-086 L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier